



Règlement intérieur du 9^{ème} tournoi rapide de Cassis

Conditions générales

Article 1.1 : organisation

Le club de Cassis Echecs organise son **9ème tournoi rapide** le 28 avril 2019 au Centre Culturel de Cassis, Avenue Emanuel Agostini

Article 1.2 : conditions de participation

Le tournoi est ouvert à tout joueur, sans condition de classement ELO. Les participants doivent s'acquitter de leur droit d'inscription.

Ce tournoi étant homologué auprès de la Fédération Française des Echecs et de la FIDE, l'ensemble des joueurs doivent être titulaire d'une licence B valable pour la saison 2019-2020 avant le début du tournoi. Toutefois, un joueur ne disposant pas de licence B a la possibilité de s'affilier auprès du club organisateur suivant les conditions tarifaires fixées par celui-ci.

Droits d'inscriptions : Adultes : 16 € Jeunes : 8 €
Majoration à partir du 27 avril : Adultes 20€ Jeunes 10€

Article 1.3 : homologation

Le tournoi est homologué FFE et FIDE. Il sera pris en compte pour l'Elo rapide de septembre 2019 et l'Elo FIDE Rapide de Mai 2019.

Le Tournoi

Article 2.1 : règles du jeu

Les règles du jeu sont celles adoptées lors du 88^{ème} Congrès de la FIDE en 2017 à Goynuk (Antalya, Turquie) et entrées en application de 1^{er} janvier 2018. C'est l'annexe A des Echecs Rapide et plus spécifiquement l'article A.4 qui s'applique à l'ensemble de la manifestation.

Article 2.2 : cadence de jeu

Cadence 15min. + 5s/coup.

Article 2.3 : Zone de jeu

La zone de jeu correspond aux 3 salles de jeux. Elle est accessible seulement par les joueurs. Toute personnes n'étant pas joueur du tournoi se verra demandé de quitter la zone de jeux. Seul l'organisateur et les arbitres peuvent autoriser une ou plusieurs personnes extérieures à être présentes dans la zone de jeu. Les personnes souhaitant faire des photos seront autorisées pendant les 5 premières minutes des rondes 1 et 9.



Article 2.4 : appariements

La méthode d'appariement utilisée est le système suisse. Appariements et classements assistés par ordinateur (programme PAPI 3.3.4).

Seront appariés à la 1ère ronde tous les joueurs qui auront fait contrôler leur licence et réglé leur droit d'inscription.

Au début du tournoi, les joueurs n'ayant aucun classement recevront un ELO estimé (non classé) en fonction de leur catégorie d'âge.

Article 2.5 : Horaire et nombre de parties

Le tournoi comporte 9 rondes.

Horaires :

Pointage : 9h00-9h45

Ronde 1 : 10h00

Ronde 2 : 10h45

Ronde 3 : 11h30

Ronde 4 : 13h30

Ronde 5 : 14h15

Ronde 6 : 15h00

Ronde 7 : 15h45

Ronde 8 : 16h30

Ronde 9 : 17h15

Remise des prix 18h00

Tout joueur se présentant **après 9h45** ne sera **apparié que pour la ronde 2** avec 0 (zéro) point. Toutefois, l'organisateur se réserve le droit de modifier les horaires de jeu en cas de nécessité pour la bonne marche du tournoi.

Article 2.5 : Le classement

Le classement est établi au nombre de point de match. En cas d'égalité de point à l'issue de la dernière ronde du tournoi, le départage se fera, dans l'ordre suivant : au Buchholz, Cumulatif puis à la performance.

Article 2.6 : La distribution des prix.

La liste des prix distribués dans ce tournoi sera affichée au plus tard avant la 4^{ème} ronde du tournoi. En cas d'égalité les prix seront attribués à la place. Les joueurs non présents pour la remise des prix ne peuvent être représentés et donc prétendre à aucun prix.

L'ensemble des prix en numéraire et matériel ne sont pas cumulables. Si un joueur peut prétendre à avoir plusieurs prix, c'est celui qui est le plus avantageux qui est retenu.

Article 2.7 : l'arbitrage

L'arbitre principal du tournoi est MASSARDO Quentin AFO10 Les arbitre assistants sont CHARVEIN Gabriel et MASSARDO Sébastien. Seuls les trois arbitres sont autorisés à intervenir sur les parties.

Article 2.8 : forfait et abandon

Le délai de forfait est fixé à 10 minutes. Tout joueur ne pouvant pas jouer une ronde ou décidant d'abandonner sa participation au tournoi doit immédiatement le signaler à l'arbitre avant le début de l'appariement de la ronde suivante.

Article 2.9 : respect du règlement

Les participants doivent se conformer à la charte du joueur d'échecs et à respecter ce présent règlement intérieur.



Divers

Article 3.1 : droit à l'image

En s'inscrivant à ce tournoi, les participants autorisent l'organisateur à publier, dans le cadre de son site web ou d'articles de journaux par exemple, des articles, photos ou vidéos sur lesquels ils peuvent apparaître. Dans le cas où ils refuseraient toute publication de leur image, ils doivent en faire la déclaration aux organisateurs au plus tard le jour du tournoi avant le début de la première ronde.

Article 3.2 : publication du classement

Le classement final du tournoi sera affiché après la remise des prix dans la salle et sur internet dans les 4h après la dernière ronde.

Article 3.3 : Buvette

Le club vous propose tout au long du tournoi de quoi se restaurer. Nous vous conseillons de commander le plus tôt possible pour midi afin de faciliter l'organisation et d'éviter l'attente

Signatures :

L'arbitre du tournoi

MASSARDO Quentin

L'organisateur

MASSARDO Sébastien